

COMMUNIQUE AUX PORTEURS DE PARTS DU FIP FRANCE ALTO 2

Le FIP France Alto 2 a été créé le 3 novembre 2006 pour une durée de 9 ans, prorogeable 3 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Deux distributions partielles d'un montant total de 70 euros par part A ont d'ailleurs été effectuées dans ce sens en 2014 et 2015.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP France Alto 2, soit jusqu'au 3 novembre 2017, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.